



Droits de succession arrière petits enfant

Par **Fhunot**, le **09/03/2019** à **14:06**

Bonjour,

Voici ma situation.

J'ai refusé la succession de ma mère pour mon premier fils et moi même. La succession de mon grand-père (décédé avant ma mère) se règle actuellement car sa deuxième épouse vient de décéder.

Ma question est est ce que mon second fils (né après le décès de ma mère et pour lequel je n'ai donc pas fait de refus) peut prétendre à la succession de mon grand-père ?